Nations Unies S/PV.4098



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4098e séance

Lundi 7 février 2000, à 12 h 20

New York

Président :	M. Listre	(Argentine)
Membres :	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 23 décembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1285)

Deuxième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité (S/2000/13 et Add.1)

00-28158 (F)

La séance est ouverte à 12 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 23 décembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1285)

Deuxième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité (S/2000/13 et Add.1)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement provisoire, d'inviter M. Hédi Annabi, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de la lettre datée du 23 décembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/1999/1285, et du deuxième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, document S/2000/13 et Add.1.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Hédi Annabi, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur la situation en Sierra Leone.

Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Depuis notre dernier exposé au Conseil de sécurité le 12 janvier, la situation en Sierra Leone est demeurée relativement stable, bien qu'il y ait eu un certain nombre d'incidents graves, dont je vais parler au cours de cette réunion d'information.

Comme les membres du Conseil le savent, dans la lettre datée du 23 décembre, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ainsi que dans le rapport qu'il a ensuite présenté au Conseil le 11 janvier, le Secrétaire général a informé le Conseil que le Gouvernement nigérian avait décidé de rapatrier ses troupes du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) en Sierra Leone.

Le 13 janvier, le Ministre des affaires étrangères du Nigéria a écrit au Secrétaire général en indiquant que son Gouvernement était

> «prêt à suspendre pour une période de 90 jours le retrait des forces jugées nécessaires pour maintenir la sécurité en Sierra Leone si on peut les qualifier de forces de maintien de la paix des Nations Unies».

En prévision de l'adoption du projet de résolution qui élargirait la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), nous avons entamé des négociations avec une délégation nigériane de haut niveau conduite par le Chef d'État-major des Forces armées nigérianes, le général Malu, qui ont effectivement commencé aujourd'hui à Freetown. L'objectif de ces pourparlers est de discuter des modalités d'incorporation de forces nigérianes additionnelles et de matériel supplémentaire dans la MINUSIL. À ce jour, on signale que 5 500 hommes de l'ECOMOG demeurent en Sierra Leone, ils sont surtout concentrés dans la presqu'île de Freetown et aux alentours.

S'agissant maintenant du déploiement de la MINUSIL, les membres du Conseil se rappelleront que, face au retrait des forces nigérianes de plusieurs emplacements clefs en Sierra Leone à la fin du mois de décembre l'année dernière, la MINUSIL a dû accélérer son propre déploiement, en dépit des risques très graves que cela impliquait, à Makeni, Magburaka, Kenema et Daru. Actuellement, les forces des Nations Unies sont également déployées dans la presqu'île de Freetown, à l'aéroport de Lungi et aux alentours, dans les îles de Pale et Tasso, à Port Loko, Lunsar, Masiaka, Rogberi et Mani Junction. Une unité à réaction de rapide de l'Inde, ainsi qu'une unité administrative et de garde et une unité de génie civil, sont également déployées à Freetown et aux alentours. En plus, une activité de reconnaissance est en cours dans la zone de Kailahun afin de préparer le déploiement du bataillon indien dans cette zone.

Les effectifs de la composante militaire de la MINUSIL sont actuellement de 4 830 hommes, y compris 232 observateurs militaires. Il convient, néanmoins, de signaler que certains bataillons qui se sont joints à la MINUSIL manquent de matériel de base, ce qui affecte évidemment leurs capacités opérationnelles. Il convient également de signaler qu'au cours du mois dernier, plusieurs incidents graves ont opposé des éléments rebelles à des soldats de la paix de la MINUSIL, mais ces derniers n'ont, à notre avis, pas réagi de façon satisfaisante. C'est bien sûr un élément particulièrement préoccupant pour nous, ici même, au Siège, mais également pour le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji, et pour le commandant de la force, le général de division Jetley. La question a été examinée en profondeur à la réunion des fournisseurs de contingents qui s'est tenue vendredi dernier et, vendredi, au cours d'une autre réunion organisée par le Conseiller militaire avec des représentants des principaux fournisseurs de contingents. En même temps, le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la force ont consulté sur place tous les commandants des contingents pour leur faire comprendre la nécessité d'appliquer les règles d'engagement de la MINUSIL de façon déterminée et scrupuleuse conformément au mandat confié par le Conseil de sécurité à la MINUSIL. Parallèlement, le Représentant spécial travaille avec Foday Sankoh et Johnny Paul Koroma afin de mettre fin aux récentes tentatives de la part d'éléments rebelles de restreindre la liberté de circulation de la MINUSIL et afin d'assurer la restitution des armes et du matériel qui ont été pris aux forces des Nations Unies par ces éléments rebelles.

La situation sur le plan de la sécurité reste, je dois le dire, difficile, avec, dans de nombreuses régions, un taux élevé d'embuscades, d'actes de banditisme et autres actes illégaux. Les tentatives répétées de restreindre la liberté de circulation du personnel des Nations Unies dans les zones sous contrôle des rebelles sont, comme je viens de l'indiquer, très préoccupantes. Tandis que Freetown et Lungi sont restées relativement calmes, les activités des rebelles ont augmenté ces derniers temps, en particulier le long de la route Port Loko-Lungi. À Port Loko même, à la suite d'une explosion à la grenade dans un camp de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), la situation sur le plan de la sécurité est restée tendue. On signale également des violations du cessez-le-feu dans les régions d'Occra Hills, Pepel Island et Masiaka. La MINUSIL a signalé en outre des tensions à Daru et Segbwema à la suite de mouvements de troupes imputables à de éléments armés du Front uni révolutionnaire (FUR).

D'autre part, depuis notre dernière réunion d'information avec le Conseil, plus de 60 enfants soldats ont été libérés à Occra Hills par les commandants rebelles de l'ex-Armée de libération de la Sierra Leone.

S'agissant du processus de désarmement, il continue d'être lent, à l'exception de la zone de Port Loko, où un grand nombre de combattants supplémentaires ont été récemment désarmés. Au 3 février — la fin de la semaine dernière — 7 616 ex-combattants ont été désarmés. Il continue de se produire des incidents où les ex-combattants arrivent sur des sites DDR sans armes ou uniquement avec des grenades. Il convient de signaler qu'au cours d'une récente réunion de la Commission conjointe de contrôle, tenue à Freetown, des représentants des rebelles ont affirmé que la direction du FUR n'avait pas autorisé ses commandants à rendre leurs armes. Une telle ambivalence de la part des chefs rebelles soulève, bien entendu, des questions quant à leur volonté de coopérer de bonne foi avec le programme DDR et d'honorer les engagements qu'ils ont pris aux termes de l'Accord de Lomé.

Entre-temps, il semblerait que le Président Kabbah, Foday Sankoh et Johnny Paul Koroma pourraient publier un communiqué de presse proposant la date du 29 février comme date limite pour la fin du programme de désarmement. Le Représentant spécial du Secrétaire général estime — et nous sommes bien sûr d'accord avec lui — que toute date limite pour le désarmement doit être fixée de façon réaliste. Il est actuellement en train de discuter de la question avec le Président et les autres parties intéressées.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, les 20 et 21 janvier, deux missions d'évaluation des droits de l'homme des Nations Unies ont été organisées à Port Loko et Kabala. À Port Loko, la plupart des violations des droits de l'homme semblent être perpétrées par des anciens membres de l'ALS à partir de la région d'Occra Hills. Dans cette région, on signale quotidiennement des cas de pillage, de maisons brûlées, de persécution et d'enlèvement de civils, ainsi que de sévices sexuels et d'enlèvements de personnes.

Entre-temps, à Kabala, les cas de persécutions, d'enlèvements et de viols ont quelque peu diminué au mois de janvier. Néanmoins, la population civile continue d'être harcelée par des combattants de l'ancienne ALS qui rôdent dans la région à la recherche de nourriture et d'un abri. Dans les zones dominées par le FUR autour d'Alikalia, l'imposition d'une soi-disant taxe continue d'avoir des effets sur la disponibilité en vivres.

Quelques progrès sont signalés en ce qui concerne la mise en place de la Commission vérité et réconciliation. Le 2 février, le Procureur général et le Ministre de la justice de la Sierra Leone ont informé le Représentant spécial du Secrétaire général que le projet de statut concernant l'établissement de la Commission vérité et réconciliation était achevé. On peut s'attendre à ce que le projet de statut soit distribué au Cabinet sous peu, en vue d'être adopté par le Parlement, espérons-le, ce mois-ci. En même temps, la MINUSIL et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme continuent d'aider le Gouvernement dans ses préparatifs en vue de la création d'une Commission des droits de l'homme.

En ce qui concerne la situation humanitaire, les projets visant à intensifier rapidement les opérations humanitaires à l'intérieur du pays, en commençant par Makeni, continuent d'être retardés à cause de l'insécurité. Une mission globale d'évaluation humanitaire interinstitutions dans ces zones a dû être reportée à cette semaine en raison des activités des rebelles. À Kabala, les agents humanitaires continuent d'être harcelés par des combattants désarmés. Il en résulte, qu'en dépit des efforts accomplis par les institutions des Nations Unies, les activités humanitaires au nord et à l'est du pays demeurent limitées.

La Banque mondiale, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement viennent tout juste d'achever une mission de haut niveau dans la région afin d'étudier les mesures opérationnelles destinées à renforcer le lien entre l'aide humanitaire et la reconstruction et le développement rapides. Des consultations préliminaires à cet effet avec des membres de la communauté humanitaire sont prochainement prévues à Genève.

Enfin, un mot sur les derniers événements politiques. Le 24 janvier, la deuxième réunion du Comité conjoint de mise en oeuvre s'est tenue à Freetown. La réunion a confirmé le plein attachement de la CEDEAO au processus de paix. L'actuel Président de la CEDEAO, le Président Konaré du Mali, a annoncé qu'il avait l'intention d'entreprendre — avec le Président Kabbah, Foday Sankoh et Johnny Paul Koroma — des visites dans les provinces de la Sierra Leone afin de tenter de donner une nouvelle impulsion au programme DDR. Le Président Konaré a également désigné un Envoyé spécial pour la Sierra Leone afin d'assurer une coordination efficace entre la CEDEAO et d'autres partenaires dans le processus de paix.

La mise en oeuvre de l'Accord de Lomé reste, néanmoins, difficile. Le 20 janvier, s'adressant aux commandants du FUR à Makeni, Foday Sankoh leur a demandé de ne pas permettre le déploiement des soldats de la paix des Nations Unies. Le représentant spécial, M. Adeniji, a réagi en faisant une déclaration publique exprimée en termes très forts — ce qui a poussé M. Foday Sankoh à dire que ses commentaires avaient été mal interprété.

Le 23 janvier, Foday Sankoh, en sa qualité de Président de la Commission de la gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement, a annoncé un moratoire sur toutes les activités minières, ainsi que l'annulation des licences minières qui avaient été délivrées avant le 24 janvier. Cette communication a été publiquement soutenue par le gouvernement. Pourtant, certains parlementaires ont manifesté leur inquiétude face à cette décision. À cet égard, il convient de signaler que ni la Commission de la gestion des ressources ni la Commission pour la consolidation de la paix ne fonctionnent encore et que le gouvernement consulte actuellement MM. Sankoh et Koroma pour voir comment on pourrait accélérer le travail de ces deux institutions. Entre-temps, M. Koroma a officiellement donné sa démission de l'armée de la Sierra Leone le 28 janvier, apparemment pour pouvoir poursuivre ses objectifs par des moyens politiques. Quant à M. Sankoh, il a fait publiquement allusion à la possibilité de se présenter aux élections présidentielles de l'année prochaine.

Enfin, nous estimons qu'il serait important que les dirigeants régionaux et les membres du Conseil de sécurité, que ce soit individuellement ou collectivement, continuent d'engager toutes les parties à ce processus pour leur faire comprendre la nécessité pour elles de s'acquitter de leurs engagements au titre de l'Accord de Lomé et de coopérer pleinement avec la MINUSIL pour la mise en oeuvre de son mandat. À cet égard, l'approche dynamique du Président Konare vis-à-vis du règlement de paix en Sierra Leone est un événement très encourageant. La visite conjointe que le Président Konare, le Président Kabbah, M. Sankoh et M. Koroma se proposent de faire dans les provinces montre également à quel point il est urgent d'étendre l'administration de l'État dans l'ensemble du pays.

On espère que l'établissement d'une présence crédible de la MINUSIL dans des lieux stratégiques, partout en Sierra Leone, y compris à Kailahun et aux alentours, facilitera ce processus. Le Représentant spécial et moi-même oeuvrons activement dans ce sens. En même temps, il serait également important de poursuivre et de renforcer les efforts actuels bilatéraux et multilatéraux concernant la formation de la police militaire et civile de la Sierra Leone afin de progresser dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Annabi de son exposé exhaustif.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions vivement M. Annabi de son exposé et du travail acharné que fait le Département des opérations de maintien de la paix pour que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) soit déployée.

Pour l'instant, je voudrais seulement poser quelques questions en ce qui concerne la capacité de la MINUSIL de se déployer. Tout d'abord, en ce qui concerne l'effort logistique qui doit être renforcé, je voudrais savoir s'il y a toujours des insuffisances ou si les lacunes ont été comblées avec des sous-traitants civils. Est-ce un problème de logistique qui influe sur la capacité de la MINUSIL de se déployer rapidement en dehors de Freetown ou bien s'agit-il davantage de la capacité actuelle des contingents de la MINUSIL d'aller au-delà d'une zone d'opérations très restreinte? Troisièmement, M. Annabi pourrait-il nous faire savoir quels pays ont accepté à ce jour d'envoyer des troupes à la MINUSIL élargie et peut-il nous donner une idée plus claire des délais qu'il envisage pour le plein déploiement?

Je m'arrêterai ici. Je ferai d'autres observations lors de notre deuxième séance.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général M. Annabi de son exposé réaliste qui n'est guère très rassurant.

Le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter donne vraiment à réfléchir. Il énumère en termes clairs les principaux points faibles dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé avant de se concentrer sur le problème immédiat du retrait du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). C'est ainsi qu'il faut procéder.

Le Conseil de sécurité doit permettre à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) de reprendre en vertu du Chapitre VII de la Charte des tâches essentielles, précédemment assumées courageusement et avec abnégation par les troupes nigérianes, guinéennes et ghanéennes de l'ECOMOG. En comblant cette lacune, le Conseil permettra à l'ONU de continuer d'aider les parties à mettre en oeuvre ce sur quoi elles se sont mises d'accord à Lomé le 7 juillet 1999, mais le projet de résolution souligne à juste titre que c'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe en dernier ressort d'assurer le succès du processus de paix.

Dans le projet de résolution, le Conseil invite à nouveau les parties à respecter tous les engagements qu'elles ont pris en vertu de l'Accord de paix de Lomé. Mais certains éléments du processus de paix ont fait l'objet de retards dangereux. L'élan et la promesse de Lomé doivent être tenus. Il faut maintenant, en particulier, que les parties, notamment le Parti du Front uni révolutionnaire (PFUR), fassent tous les efforts possibles pour accélérer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et encourager davantage d'ex-combattants à déposer les armes. La réunion récente du Comité mixte de suivi a qualifié de minime le succès du DDR. Les parties, en particulier le PFUR, doivent s'abstenir d'actes hostiles perpétrés contre l'ONU et le personnel humanitaire. Elles doivent également mettre fin aux déclarations diffamatoires publiques visant l'ONU et la MINUSIL qui mettent en danger le processus de paix.

Ceux qui continuent de terroriser la population civile de la Sierra Leone doivent comprendre que l'amnistie prévue par l'Accord de paix n'est pas applicable aux atrocités commises après la signature de l'Accord de Lomé. Le mécanisme prévu dans cet accord doit être mis en place et doit être pleinement opérationnel. Cela s'applique en particulier à la Commission vérité et réconciliation, mais aussi à la Commission de la gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement.

La réorganisation du secteur d'extraction des diamants récemment annoncée par le Président de cette Commission doit se faire en pleine conformité avec l'article VII, paragraphe 6, de l'Accord de Lomé. La Commission doit veiller à ce que les recettes soient utilisées pour le développement de la Sierra Leone, en particulier pour l'éducation publique, la santé publique, le développement de l'infrastructure et l'indemnisation des victimes de guerre invalides ainsi que la reconstruction et le développement après-guerre.

Pour ce qui est de ce dernier point, ma délégation voudrait faire la remarque suivante : les activités impressionnantes de l'Ambassadeur Fowler en tant que Président du Comité des sanctions contre l'Angola nous ont fait comprendre à quel point les ressources naturelles peuvent alimenter un conflit. On en arriverait presque à dire que certains pays africains ont de la chance de ne pas avoir de ressources minérales. Bien sûr cette conclusion n'a rien de pratique ni d'opérationnel mais elle fait ressortir le véritable problème qui se pose. Ma délégation se féliciterait d'un échange de vues sur cette question de façon générale. Cette question est tout à fait pertinente également dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest.

Étant donné que la participation de la communauté internationale est demandée dans l'Accord de paix de Lomé, nous estimons qu'il incombe au Conseil de veiller à ce que, sur cette question également, la lettre et l'esprit de l'Accord soient respectés pour faire en sorte que les riches ressources de la Sierra Leone puissent enfin alimenter la paix et la prospérité plutôt que la guerre civile.

M. Ouane (Mali) : Je voudrais tout simplement adresser à l'Ambassadeur Greenstock et à sa délégation, ainsi qu'aux experts, nos félicitations et nos remerciements pour le travail acharné et de qualité qui nous a permis de disposer d'un texte très réaliste sur la situation en Sierra Leone. Mes remerciements s'adressent aussi à M. Annabi qui, comme à son habitude, nous a présenté un exposé clair et exhaustif à la suite du rapport du Secrétaire général.

Si j'interviens très brièvement, c'est pour indiquer encore une fois l'engagement très fort de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et notamment du Président Alpha Oumar Konaré, Président en exercice de la CEDEAO, en vue de ramener la paix très rapidement en Sierra Leone, et pour rappeler à cet égard que l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale nous paraissent indispensables au succès de la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé.

Je ne reviendrai pas sur les considérations rappelées par M. Annabi, mais je voudrais simplement formuler très fortement l'espoir de voir, avec l'appui du Conseil de sécurité, la mise en oeuvre assez rapide de la résolution qui sera adoptée tout à l'heure et à laquelle ma délégation apporte son plein appui.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous reconnaissons que les événements en Sierra Leone vont dans la bonne direction depuis l'Accord de paix de Lomé. Néanmoins, la situation en Sierra Leone demeurant précaire, la participation continue de l'ONU pour ramener la paix dans le pays, revêt une importance cruciale. Avec le départ imminent des contingents du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il est absolument nécessaire que l'ONU assume des responsabilités accrues sur place. Le Bangladesh a soutenu l'élargissement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour éviter tout carence en matière de sécurité en Sierra Leone, qui risquerait de faire dérailler le processus de paix. Nous nous félicitons des recommandations présentées par le Secrétaire général à cet égard.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'exposé que le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hedi Annabi, vient de nous présenter. Et nous souhaiterions qu'il nous parle davantage, plus tard peut-être, des conditions sur le terrain, où de nouveaux contingents de la MINUSIL doivent être déployés prochainement. Nous aimerions également en savoir un peu plus sur la situation en ce qui concerne la police civile qui devra dispenser une formation aux agents de la police sierra-léonaise qui est, pour l'instant, pratiquement inexistante. Je souhaiterais donc savoir si l'effectif de la police civile, qui compte actuellement 60 membres, sera suffisant pour entreprendre ces activités de formation. En ce qui concerne la date limite pour le désarmement, qui a été fixée au 29 février, je saisis cette occasion pour demander au Secré taire général de nous informer de l'évolution de la situation à cet égard.

Enfin, nous constatons avec plaisir que la résolution sur laquelle nous allons nous prononcer aujourd'hui réaffirme le ferme engagement du Conseil de continuer à appuyer les efforts de paix et de reconstruction en Sierra Leone. Cette résolution assigne à la MINUSIL un mandat approprié et la dote d'effectifs suffisants sur le terrain pour faciliter l'application intégrale de l'Accord de paix de Lomé.

À cet égard, je souscris à l'observation faite par l'Ambassadeur van Walsum concernant la situation en matière de ressources et son impact sur la mise en oeuvre des sanctions et d'autres éléments de l'Accord de Lomé. Nous nous joignons à lui de tout coeur et souscrivons à l'idée d'examiner cette question ultérieurement.

Cependant, l'application intégrale de l'Accord incombe au premier chef aux dirigeants et au peuple sierra-léonais; ce sont eux qui doivent redoubler d'efforts pour redonner vie à une culture de la paix en Sierra Leone. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il pourra y avoir une paix durable et une véritable réconciliation. Nous sommes convaincus que ce projet de résolution va dans le sens de cet objectif final et qu'il contribuera à sa réalisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Annabi qui va répondre aux commentaires et aux questions qui lui ont été posées.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Pour ce qui est de la capacité de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) de se déployer et d'être opérationnelle, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, les troupes mises à la disposition de l'ONU dans le cadre des nouvelles réglementations concernant le matériel des contingents sont censées

arriver dotées d'un équipement complet conformément aux normes convenues, et elles devraient être autonomes pour une période d'au moins 60 jours. À l'heure actuelle, certains pays fournisseurs de contingents connaissent parfois des difficultés pour répondre à ces exigences et j'en ai déjà parlé. Le manque de matériel entrave la capacité opérationnelle des troupes. Nous avons dû déployer certaines de ces troupes avant qu'elles ne soient tout à fait prêtes, en décembre dernier, alors que nous n'avions pas prévu de les déployer, à la suite du retrait du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de certains endroits. Nous travaillons actuellement avec les pays fournisseurs de contingents pour envisager comment nous pouvons pallier au mieux, ou les encourager à pallier, au manque de moyens matériels. Nous envisageons également la possibilité de passer des contrats avec des entreprises civiles pour remédier au manque de matériel, qui ne peut être comblé autrement.

Je ne dirais pas que nous disposons de tout l'équipement logistique nécessaire; il y a toujours un certain retard dans toutes les opérations. Mais les plus grandes difficultés auxquelles nous nous heurtons en ce moment pour ce qui est de la capacité opérationnelle proviennent du manque de matériel dont souffrent certains contingents, qui aurait dû être mis à leur disposition mais qui ne l'a pas été.

Pour ce qui est de l'élargissement de la MINUSIL, nous négocions bien sûr activement avec plusieurs pays qui se sont déclarés prêts à participer et qui ont fait des offres en vue de participer à la MINUSIL élargie. Nous disposons déjà de deux bataillons nigérians à la MINUSIL et nous en attendons deux autres, ainsi qu'une compagnie motorisée. Par ailleurs, quatre autres pays nous ont fait des offres et attendent, je crois, l'adoption de la résolution pour pouvoir confirmer officiellement leurs offres.

Enfin, à propos des besoins de police civile, la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général de déployer 60 conseillers de police civile — contre les six qui s'y trouvaient précédemment, cela représente une augmentation considérable — a été élaborée en consultation avec les autorités de police locales ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux qui fournissent une assistance à la police locale sur une base bilatérale.

On a estimé que ces chiffres devraient être suffisants pour faire face aux tâches prévues qui se limitent à fournir des conseils et une assistance au Gouvernement sur la restructuration et la formation des forces de police locales. En d'autres termes, ils ne vont pas assumer directement des fonctions relatives au maintien de l'ordre, mais uniquement fournir des conseils sur la formation et la restructuration. Nous aimerions également établir une présence sur les sites du programme de DDR et dans certains centres clefs, encore une fois pour fournir des conseils sur le maintien de l'ordre et non pas pour assumer des fonctions policières réelles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Hédi Annabi des précisions et des réponses qu'il a fournies.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 heures.